

## Edito

La stratégie de communication de ce gouvernement dépasse toutes nos espérances : Olivier Dussopt dans *Têtu*, Marlène Schiappa dans *Playboy*, Emmanuel Macron dans *Pif gadget*, l'impression qu'ils se moquent des citoyens ou qu'ils organisent une diversion magistrale pour faire parler de tout sauf de ce qui importe vraiment ! Le président dénigre les appels du peuple lorsque l'enjeu est de taille, ou bien il intervient pour faire des leçons de morale en prenant de haut les électeurs...

Comment un texte refusé par 93% des actifs peut ne serait-ce qu'arriver à l'Assemblée Nationale ? Comment le mot d'ordre peut être « *tu votes pour ou bien tu es viré du parti !* », et qui plus est, soit connu du grand public sans que ça ne crée un tollé général. Non seulement les membres du gouvernement sont ignominieux, mais ils ne s'en cachent même pas ; ils poussent le vice à entraîner la chute des services publics et du pays dans leur manigances, ne les laissons pas faire :

**La contestation se durcit et les tentatives d'intimidation par les forces de l'ordre ne feront qu'attiser la soif de justice du peuple.**

**GRÈVES ET MANIFESTATIONS JUSQU'AU RETRAIT DE CETTE  
REFORME ABJECTE !**

Philippe, Lorène, Karine et Lydia

## Sommaire :

Edito..... page 1

Mobilisation de mars en gibelées !  
..... page 2

L'Etat pourrait très facilement gommer le déficit de l'Assurance retraite.  
..... pages 3 et 4

Ateliers de la voie professionnelle des 30 et 31 mars ..... pages 5 et 6

La région Grand-Est vote la fermeture de neuf lycées..... page 7

Bulletins adhésion.....page 8

## MOBILISATIONS DE MARS EN GIBOULÉES !

Plusieurs dates depuis le début de l'année et apogée en mars : 7, 8, 11, 15, 23, 28 et 30.

Le peuple gronde et le président Macron ose être moralisateur : toujours cet air suffisant pour expliquer qu'il sait mieux que les autres alors que la situation est grave pour chaque citoyen : ce sont nos vies que le gouvernement manipule au profit du capitalisme, dans la ligne directe des cadeaux fiscaux orchestré par notre banquier de président. Il continue d'essayer de décourager en malmenant les services publics tout en se faisant passer pour « le sage ».

Il est hors de question d'abandonner notre salaire différé pour lequel nous cotisons en bonne et due forme.

Bravo à vous tous, les mobilisations se poursuivent et nous sommes toujours nombreux dans les cortèges. **Ne lâchons rien, on va les faire plier !**

Le Conseil Constitutionnel rendra son verdict le **vendredi 14 avril** en ce qui concerne la constitutionnalité du projet de loi adopté au Parlement après un recours au 49.3, ainsi que sur la recevabilité de la demande de référendum d'initiative partagée (RIP) lancée par la gauche. Continuons la mobilisation pour les faire réagir !

*PS : si le calme était de rigueur mardi 28 mars, c'est lié au mot d'ordre soufflé aux préfets par le Ministre de l'intérieur : quelques minutes avant le début des manifestations, M. Darmanin a envoyé un SMS orchestrant la bienveillance qui leur recommandait de faire « très attention » aux cortèges syndicaux et aux jeunes...*

Lorène Toussaint



7 mars, à Nancy



30 mars, à Paris,

Soutien aux blessés de Ste Soline



11 mars à St Avold

## L'Etat pourrait très facilement gommer le déficit de l'Assurance retraite



*Le déficit prévu de l'Assurance retraite est de l'ordre de 50 milliards d'euros, un montant pas si élevé et qui pourrait être facilement gommé, d'autant que contrairement aux idées reçues les retraites en France ne sont pas généreuses.*

Le déficit des retraites serait sur la période 2021-2027 de l'ordre de 13.9 % du PIB (PIB 2021 : 2500,9 milliards) soit près de 347 milliards sur la période, c'est-à-dire environ 50 milliards par an selon l'estimation la plus pessimiste du COR, (Comité d'Orientation des Retraites). Toujours d'après le COR, dans son rapport de septembre 2022, la trajectoire s'améliorerait pour s'équilibrer naturellement vers 2035 ([https://www.cor-retraites.fr › sites › default › files](https://www.cor-retraites.fr/sites/default/files)).

50 petits milliards à comparer aux près de 240 milliards du « quoiqu'il en coûte ». Alors pourquoi cette « fixette » obsessionnelle et compulsive sur un système déjà en quasi-équilibre ?

Mais parce que le « poids des retraites » est en France d'environ 15.9 % du PIB, alors que la moyenne européenne est de 13.6 % ([https://www.insee.fr › statistiques](https://www.insee.fr/statistiques)).

### **Scandale ! horreur ! sacrilège !...**

Eh bien non, pas vraiment, car si la part des retraites est de 15.9 % en France (le côté « dépenses »), le régime est globalement équilibré, ce qui veut dire que le côté « recettes » est à la hauteur. D'ailleurs, les années 2021 et 2022 ont dégagés un excédent de recette respectivement de 900 millions et 3.2 milliards d'Euros. Quant à l'Agirc-Arrco (complémentaire du secteur privé) c'est près de 3.7 milliards d'excédent en réserve dans ses caisses. S'offusquer de ce niveau de déficit est stupide. Mais nos dirigeants actionnent ce levier pour faire passer une vision ultra libérale de la protection sociale et plus particulièrement du régime des retraites. Pour eux, ces milliards « planqués » dans les caisses de retraite seraient plus utiles dans les caisses privés des compagnies d'assurance. Il est donc nécessaire de réduire drastiquement le niveau des pensions pour inciter les gens à souscrire des assurances privés (cf : rapport COR septembre 2022). Tout est fait pour cela, et le Livret d'Epargne Retraite (LER) en est la preuve la plus visible. Car c'est sur les bénéficiaires à venir que les souscripteurs toucheront leurs rentes. En d'autres termes, en retraite, les souscripteurs imposeront aux salariés des entreprises (leurs enfants) dont les actions sont au portefeuille de ce livret d'augmenter la rentabilité pour dégager des bénéfices maximaux. On le voit cela va à l'opposé de notre système par répartition intergénérationnel et interprofessionnel. Dans ce système ultra libéral, c'est chacun pour soi et après moi le déluge.

Pourquoi regarder uniquement la caisse de l'Assurance retraite ou la caisse de l'Assurance maladie ?

Pour mémoire, à la création de la Sécurité Sociale il n'y avait qu'une seule caisse pour les quatre branches : Assurance maladie, Assurance retraite, Accident du travail, Allocations familiales. Nos politiques ont choisi de scinder ces branches, puis de fusionner l'Assurance maladie avec les Accidents du travail. Résultats, ils parlent des déficits mais passent sous silence les excédents qui pourraient combler les déficits, Par exemple la Caisse d'Allocations familiales a été excédentaire en 2021 de 1106 milliards d'euros (<https://www.caf.fr/cnaf/présentation/2021>).

Et quid de la CADES (Caisse d'Amortissement de la Dette Sociale) qui collecte la CSG (Contribution Sociale Généralisée) et la CRDS (Contribution au Remboursement de la Dette Sociale) et qui a engrangé en 2022 plus de 38 milliards d'euros (<https://www.cades.fr/fr/informations-financieres>). Où passe cet argent ? Et bien contrairement au but de sa création, ces sommes sont affectées par le gouvernement au remboursement du « quoi qu'il en coûte ». Une nouvelle fois, ce sont les salariés qui contribuent le plus aux dépenses de l'Etat.

Par ailleurs, et contrairement aux idées reçues et largement véhiculées, la France n'est pas un pays qui sert des retraites généreuses. C'est même plutôt le contraire : d'après l'OCDE, le revenu dit de remplacement (niveau de la retraite perçue par rapport au niveau du dernier salaire) n'est en France que de 60.2% ( et la tendance est à la baisse : rapport COR septembre 2022) alors que la moyenne de l'UE est de 65%, les bons élèves vis-à-vis de leurs seniors étant, entre autres, les Pays-Bas (69.7%), la Grèce (72.6%) l'Espagne (73.9%), l'Autriche (74.1%), l'Italie (74.6%), le Portugal (74.9%), le Luxembourg (76.6%), le Danemark (80%), etc... (<https://data.oecd.org/fr/pension/taux-de-remplacement-bruts-des-pensions.htm#indicator-chart>).

Reculer l'âge de départ à la retraite n'est donc pas inéluctable. De nombreux chercheurs, économistes, sociologues et politiciens ont prouvé que d'autres solutions existent : supprimer les exonérations de cotisations sociales, augmenter de 0.1 % le taux de cotisation retraite, rétablir l'ISF, supprimer le plafonnement des cotisations sociales,...

G Gilot

## ATELIERS DE LA VOIE PROFESSIONNELLE DES 30 ET 31 MARS

Comme l'année dernière, les ateliers de la voie professionnelle organisés par le SNUEP national (ouverts à tous les adhérents) ont eu lieu la semaine passée.



La thématique était « où apprend-t-on le mieux : entreprise ou école ? » Voici quelques bribes de ce qui a été abordé à cette occasion...

Atelier 1 : Comment et à quelles entreprises les différents publics accèdent-ils ?

*démonstration de comment l'état décrédibilise la formation initiale/discrimination dans choix de lieu PFMP / vécu de stigmatisation LP et apprentis / LP sont dorénavant des réservoirs à main d'œuvre.*

Atelier 2: Qu'est-ce que la formation ?

*Pour élèves et enseignants, mais leurre car vers autoformation/ formation professionnelle désormais en guerre contre formation initiale*

Atelier 3 : Focus sur l'apprentissage

*politique gouvernementale volontariste vers l'apprentissage avec transformation des lois pour favoriser ce système MAIS l'entreprise n'est pas faite pour former spontanément, contrairement à l'école !*

Atelier 4 : Focus sur la voie scolaire.confrontées

*impressionnante plasticité de la voie professionnelle qui s'adapte toujours : parée de réformes des contenus, des diplômes, de la durée du cursus,... Mais critique en interne d'un diplôme pour en favoriser un autre (ex : le CAP est destiné aux publics en grande difficulté »). Et évidemment réputation péjorative des LP...*

Atelier 5 : table ronde FSU/CGT/UNSA invités du SNUEP-FSU

*Belle mise en avant, visibilité de la voie pro, bien que ce soit dans un contexte peu enthousiasmant. Bataille concernant la réforme des LP doit se poursuivre en parallèle à celle des retraites. Nous avons réussi à faire reculer le gouvernement grâce à l'unité de l'intersyndicale donc **continuons avec le même mordant que ces dernières semaines !***



## **EN BREF... EN BREF... EN BREF...**

### REMPACEMENTS

Pour l'enseignement scolaire, le chef de l'État souhaite qu'à "la rentrée prochaine, on puisse remplacer du jour au lendemain les professeurs [absents] dans les classes". "C'est loin d'être le cas aujourd'hui dans nos collèges et lycées", souligne le chef de l'État.

Dans le cadre du pacte enseignant, actuellement en discussion au MENJ, ce dernier souhaite notamment y intégrer le remplacement interne de courte durée dans le second degré.

*=>avons-nous réellement attendu ce pacte pour remplacer nos collègues ?*

### RURALITE

Tandis que les maires ruraux dénoncent "une accélération des fermetures" de classes et d'écoles à la suite de "décisions unilatérales" de l'Éducation nationale, Emmanuel Macron fixe comme deuxième priorité pour l'école la nécessité, pour les pouvoirs publics, de mieux "répondre aux besoins de la ruralité". "On a des baisses des effectifs qui obligent parfois à fermer des classes ou des établissements", reconnaît Emmanuel Macron, "mais il faut améliorer la réponse". Il cite par exemple les classes multiniveaux et les internats ruraux.

*=>comme si ça n'existait pas déjà ?!*

### CONCOURS ENSEIGNANTS 2023

Le nombre d'inscrits ne rebondit pas, les postes vacants devraient encore être nombreux. En effet, le ratio du nombre d'inscrits par rapport aux postes offerts est similaire à 2022, selon le MENJ. La situation est similaire pour tous les concours. Les mesures salariales qui doivent améliorer l'attractivité du métier enseignant seront annoncées d'ici 15 jours et le ministère lancera prochainement une campagne de communication pour valoriser le métier.

*=>Quelle surprise, le métier d'enseignant n'attire plus malgré tous ses avantages...On attend toujours la revalorisation historique !*

### REFORME DU LYCEE PROFESSIONNEL...suite

La réforme du lycée professionnel est toujours d'actualité et constitue la troisième priorité du chef de l'État en matière scolaire, une réforme qu'il juge "indispensable pour être juste avec nos jeunes et les emmener vers l'emploi ou la formation". Sur ce dossier, la ministre déléguée chargée de l'Enseignement et de la Formation professionnels, Carole Grandjean, devrait annoncer prochainement ce qu'elle retient des propositions issues de la concertation pour réformer cette voie.

*=>Macron continue à louer l'apprentissage afin de siphonner les élèves de LP et pouvoir dire qu'il n'y a plus assez d'effectif et ensuite fermer les établissements ! Quand on veut tuer son chien...*

### PAUSE DE REFORMES

Grâce aux différentes mobilisations des PLP et des autres corps, le projet de Carole Grandjean recule peu à peu : la **demie journée d'orientation** en cinquième a été abandonnée.

De même, le **projet de 50% de PFMP pour nos élèves** de LP -bien qu'il ait été étiqueté comme non-négociable par cette dernière- est également mis de côté, même si une variante allégée avec 2 semaines prélevées sur la seconde pour l'ajouter en terminale est en pour-parler.

D'autre part, le **Service National Universel** est -pour l'instant- mis de côté mais pas oublié ; prenons garde à son retour...

Lorène Toussaint

## La région Grand-Est vote la fermeture de neuf lycées

Coup de massue pour certains territoires du Grand-Est : neuf établissements vont être fermés dans le Grand-Est. Un choix démographique, économique et écologique selon les élus qui ont pris la décision. Le conseil régional du Grand-Est a adopté jeudi une délibération contestée de « nouvelle répartition » des formations et des lycées, qui prévoit la fermeture de neuf établissements, malgré l'opposition des élus des territoires concernés.

La délibération présente comme « nécessaire » cette évolution, liée à la « diminution démographique » qui va s'observer dans les lycées « à partir de 2025 », et à la « crise énergétique » qui augmente les factures et impose « d'optimiser l'occupation » du parc de bâtiments, « ancien et énergivore ».

La délibération porte sur neuf projets prévoyants, dans cinq cas, un regroupement de plusieurs lycées d'une même ville sur un seul site, ou, pour quatre communes plus petites, le transfert des formations vers un lycée d'une autre ville, avec fermeture de l'établissement d'origine.

Si le conseil régional, à majorité de droite et présidé par Franck Leroy (ex-Horizons), a adopté le texte jeudi, la délibération a été rejetée par l'ensemble des groupes d'opposition. « Les lycées ne doivent pas payer votre manque d'anticipation », a tancé Eliane Romani, du groupe EELV, sur Twitter. « Vous découvrez que certains de nos lycées sont des passoires énergétiques. Mais que ne les avez-vous isolés avant ».

« Avec les mêmes critères, on pourrait fermer d'autres lycées, les choix qui ont été faits n'ont pas de sens », a déploré Christophe Choserot, du groupe centriste. « On a l'impression que Franck Leroy est enfermé par des décisions que son prédécesseur (Jean Rottner, démissionnaire en décembre) avait prises alors même qu'il savait qu'il allait partir ».

Pour les territoires concernés, « la déception est énorme », soupire Marc Cecatto, maire de Landres (Meurthe-et-Moselle), qui devrait voir son lycée professionnel fermer en 2025. « C'est un outil primordial pour le rayonnement de notre bassin de vie. C'était un atout pour que des familles viennent s'installer dans le secteur. C'est le point de vue budgétaire qui l'a emporté, la région juge que la rénovation coûterait trop cher, mais le bâtiment lui appartient, on peut se demander pourquoi elle a laissé les choses se dégrader ».

Publié le 24/03/23 dans le journal 20 minutes



Source : <https://www.google.com/url?sa=i&url=https%3A%2F%2Fwww.republicain-lorrain.fr%2Feducation%2F2023%2F03%2F09%2Felus-profs-et-eleves-font-front-contre-la-fermeture-du-lycee-professionnel-jean>

morette&psig=AOvVaw2hoK90qg4P6Gcc69Nt\_VEK&ust=1680970858043000&source=images&cd=vfe&ved=0CBMQjh  
xqFwoTCNCIv8uWmP4CFQAAAAAdAAAAABAE



LE SYNDICAT  
DE L'ENSEIGNEMENT  
PROFESSIONNEL  
PUBLIC

## BULLETIN DE PRÉ-ADHÉSION POUR L'ANNÉE 2022-2023

Adhésion valable jusqu'au 31/08/2023

Adressez ce bulletin d'adhésion et votre règlement à votre section académique  
ou au SNUEP-FSU 38 rue Eugène Curié 75013 PARIS  
Courriel : [snep.national@wanadoo.fr](mailto:snep.national@wanadoo.fr)  
Site : [www.snep.fr](http://www.snep.fr) - Téléphone : 01.45.65.02.56



En adhérant au SNUEP, vous rejoignez la FSU,  
1<sup>re</sup> fédération de l'Éducation nationale.

MERCI de remplir complètement et LISIBLEMENT ce bulletin: cela facilite le travail des militants.

Ancien-ne adhérent-e Oui  Non   
M.  Mme  Date de naissance : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_  
NOM : .....  
Nom de naissance : .....  
Prénom : .....  
Adresse complète : .....  
.....  
Tél. fixe : ..... Portable : .....  
E-mail : .....

Discipline précise : .....  
Code (si connu) : .....  
**AFFECTATION :**  
LP  SEP  SEGPA  EREA   
Collège  Lycée  Supérieur  FC   
Nom de l'établissement : .....  
RNE (facultatif) : .....  
Ville : .....  
Si TZR, état d'exercice : .....  
Rattachement administratif : .....

**ACADÉMIE (au 01/09/2022) :** .....

**SITUATION ADMINISTRATIVE**  
PLP  CPE  AED  AESH   
Titulaire  Stagiaire   
Classe normale  Hors classe  Classe exceptionnelle   
Échelon au 01/09/22 : \_\_\_\_ Depuis le : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_  
Contractuel-le  CDD  CDI   
Retraité-e  En congé  Sans emploi   
Emploi particulier : (RP, AA, CPA, détachement, Gels, MLE, Inspection,  
IR, congés divers) : .....

**Vous bénéficiez, que vous soyez imposable ou non,  
d'un crédit d'impôts égal à 66 % de votre cotisation. \***  
\*sauf déclaration aux frais réels où 100 % de la cotisation est  
comptabilisée dans les frais professionnels.

Journal FSU (si POUR) : Numérique  Papier

**RÈGLEMENT DE LA COTISATION**  
Temps partiel : ..... % Montant ..... €  
Mode de paiement : Prélèvement en 3 x  6 x   
 Paiement en ligne en 1x ou 3x sur le site   
~~Cheques~~ : 1x  2x  3x   
Dès que l'adhésion est enregistrée, elle est définitive et ne peut être remboursée.

Date : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / .....  
Signature : .....

**Autorisation CNIL :** Le SNUEP-FSU pourra utiliser les informations ci-dessus pour le dossier publicitaire syndical. Je demande au SNUEP-FSU de me communiquer les informations professionnelles de gestion de ma cotisation ou quelle que soit la destination des commissions.  
Je autorise à faire figurer ces informations dans les bulletins et les traitements automatisés dans les conditions énoncées aux art. 24 et 127 de la loi du 24/11/78. Cette autorisation, à reconduire lors du renouvellement de l'adhésion, est révoquée dans les mêmes conditions que le droit d'accès, en m'adressant au SNUEP-FSU.

### DEMANDE DE PRÉLEVEMENT AUTOMATIQUE RENOUVELABLE DE COTISATION

Je choisis en 2022-2023 le prélèvement automatique de ma cotisation. Il sera ensuite reconduit automatiquement les années suivantes à la même date et je serai avisé de son renouvellement à chaque rentrée scolaire. Je garde ainsi aggrégées les coordonnées nécessaires à ma situation (index, date de promotion, qualité de travail, etc.) choisissant autre mode de paiement ou décider de ne pas réadhérer.

Je soussigné(e) autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever :

en 3 fois la somme de ..... € soit par chèque prélevé ..... €

le 3 des mois suivants : novembre 2022, janvier 2023, mars 2023

en 6 fois la somme de ..... € soit par chèque prélevé ..... €

le 3 des mois suivants : novembre 2022, décembre 2022, janvier 2023, février 2023, mars 2023, avril 2023

### MANDAT DE PRÉLEVEMENT SEPA

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (X) le SNUEP-FSU à envoyer des instructions à votre banque pour débiéter votre compte et (2) votre banque à débiéter votre compte conformément aux instructions du SNUEP-FSU. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions énoncées dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte. Les droits concernant le présent mandat, conformément au document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

NOM, PRÉNOM(S) ET ADRESSE DU DÉBITEUR

NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER   
SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL  
38 RUE EUGÈNE CURIE 75013 PARIS

IBAN   
BIC (Bank Identification Code)

Paiement à l'ordre de / à l'ordre de  
À : \_\_\_\_\_ Le : \_\_\_\_\_  
Signature : \_\_\_\_\_  
Modèle : voir chapitre 4 du règlement bancaire de l'ESPE

Joindre obligatoirement un RIB et compléter le mandat SEPA en cas de prélèvements.  
Paiement récurrent ne veut pas dire reconductible mais autorisation de plusieurs prélèvements



En adhérant au SNUEP, vous rejoignez la FSU, 1<sup>ère</sup> fédération de l'Éducation nationale.

Adhésion valable jusqu'au 31/08/2023

COTISATIONS ANNUELLES DES PLP ET CPE – ADHÉSION

Temps partiel: au prorata de la quotité de traitement

	Catégorie / Echelon	1	2	3	4	5	6 ou A1	7 ou A2	8 ou A3	9	10	11
Métropole €	Classe normale Coût réel mensuel après crédit d'impôt	89 2,80	138 3,91	141 4,00	144 4,08	160 4,25	168 4,42	186 4,88	177 5,02	188 5,27	188 5,61	210 5,95
	Hors classe Coût réel mensuel après crédit d'impôt	188 5,36	188 5,61	218 6,04	228 6,46	248 6,89	266 7,23	281 7,40				
	Classe exceptionnelle Coût réel mensuel après crédit d'impôt	222 6,29	234 6,63	248 6,97	284 7,48			282 7,99	284 8,33	308 8,76		
La Réunion €	Classe normale Coût réel mensuel après crédit d'impôt	129 3,66	180 5,10	183 5,19	188 5,36	196 5,53	201 5,70	218 6,04	228 6,46	248 6,89	268 7,31	278 7,82
	Hors classe Coût réel mensuel après crédit d'impôt	248 6,89	266 7,23	278 7,82	284 8,33	316 8,93	333 9,44	338 9,81				
	Classe exceptionnelle Coût réel mensuel après crédit d'impôt	288 8,16	308 8,59	318 9,01	342 9,89			388 10,57	381 10,80	388 11,31		
Nouvelle-Calédonie et Polynésie française en CFP	Classe normale Coût réel mensuel après crédit d'impôt	16367 435,12	21480 608,80	21876 614,13	22808 632,06	22841 650,00	23888 676,77	26261 715,45	27008 766,09	28768 814,81	30444 862,88	32688 923,27
	Hors classe Coût réel mensuel après crédit d'impôt	28844 811,88	30146 854,11	32472 920,04	34788 985,97	37128 1051,90	38348 1114,86	40 684 1149,86				
	Classe exceptionnelle Coût réel mensuel après crédit d'impôt	33866 959,23	36802 1014,39	37748 1059,96	40478 1146,91			431487 1231,57	45171 1279,85	47480 1344,70		
Guadeloupe Mayotte Martinique Guyane €	Classe normale Coût réel mensuel après crédit d'impôt	114 3,23	182 4,99	186 4,88	188 4,76	174 4,93	183 5,19	182 5,44	207 5,87	218 6,21	231 6,55	249 7,08
	Hors classe Coût réel mensuel après crédit d'impôt	218 6,21	231 6,55	248 7,08	287 7,57	282 7,99	300 8,50	308 8,87				
	Classe exceptionnelle Coût réel mensuel après crédit d'impôt	268 7,31	278 7,74	288 8,16	308 8,87			330 9,36	342 9,89	380 10,2		

AUTRES COTISATIONS :

- Stagiaire : 1<sup>er</sup> échelon classe normale**     AED : 24 €     AESH : 24 €     Sans traitement : 27 €
- Non-titulaire : 93 €     Non-titulaire Réunion : 111 €     Non-titulaire Nlle Calédonie : 13310 CFP     Non-titulaire Guyane : 85 €

Retraité-es\* - PLP et CPE

Métropole-Guadeloupe-Guyane- Martinique-Mayotte	<input type="checkbox"/> PLP ex-NT : 45 €	<input type="checkbox"/> CN : 98 €	<input type="checkbox"/> HC : 108 €	<input type="checkbox"/> CFx : 114 €
La Réunion	<input type="checkbox"/> PLP ex-NT : 60 €	<input type="checkbox"/> CN : 129 €	<input type="checkbox"/> HC : 144 €	<input type="checkbox"/> CFx : 152 €
Nouvelle-Calédonie - Polynésie française	<input type="checkbox"/> PLP ex-NT : 5370 CFP	<input type="checkbox"/> CN : 11457 CFP	<input type="checkbox"/> HC : 12888 CFP	<input type="checkbox"/> CFx : 13605 CFP

\* Pour les retraité-es, l'adhésion au SNUEP inclut l'adhésion à la FGR-FP (Fédération générale des retraités de la Fonction publique)

CONTACTS ACADÉMIQUES

Retrouver les mails et numéros de téléphone sur [www.snuép.fr](http://www.snuép.fr)

**Alsace**

8 rue BOERBE  
93011 FOS  
SNUEP-FSU  
snuép@du.01de.gouv.fr  
15891 Marseille

**Alsace**

FABRÉ ELAÏC  
SNUEP-FSU  
9 rue Eric  
02840  
02840

**Bretagne**

Régis BOYOT, Adrien GARDE  
Maison des Syndicats  
SNUEP-FSU  
48 rue Léonard de Vinci  
29000 Brest

**Bretagne**

G. DUSSEAUME  
SNUEP-FSU  
26 rue Paul Marret  
33000 Bordeaux

**Clermont-Ferrand**

Jean-Baptiste CHATRE  
Christophe FERRERA  
SNUEP-FSU, Maison du peuple  
29 rue Gabriel Péri  
63000 Clermont-Ferrand

**Corse**

SANDRINE TOULOUSSE  
SNUEP-FSU Corse  
220  
20020 GIUGLIJA

**Corse**

MAISON DES SYNDICATS  
SNUEP-FSU  
Maison des Syndicats  
1113 rue des Archiers 94000  
Crestel

**Dijon**

Philippe DUCHATEL  
62 rue du Trévise  
21000 Dijon

**Grenoble**

G. GUILLEMOU-ROULIN  
P. MICHELON SNUEP-FSU  
Bourse du Travail  
32 av. de l'Europe  
38000 Grenoble

**Guyane**

Michel DJIVAS  
Gérard GENDRON  
SNUEP-FSU, BP 947  
97339 Cayenne Cedex

**La Réunion**

Charles LOPIN  
Réalisation les Longères (Bat C,  
App 4  
7 Bd Mahatsma Gandhi 97490  
St-Clément

**Lille**

Jacques FLEURY  
SNUEP-FSU  
209 rue Nationale  
59000 Lille

**Lorraine**

Olivier MARATRAY  
Christophe TRISTAN  
SNUEP-FSU  
24 bis rue de Neveu  
57000 Longwy

**Lyon**

SANDRINE BÉLLET  
SNUEP-FSU, salle 44  
B. du Travail Pl. Guichard  
69000 Lyon

**Martinique**

Christophe TESSAT  
SNUEP-FSU  
41 avenue des  
97290 Fort de France

**Mayotte**

Abimé MACHONÉ  
Sabina HASSANI  
SNUEP-FSU, 2 rue de la Paix  
(arrêt-point G-Farouk)  
97600 Mamoudzou

**Mayotte**

Pascal MILLET  
SNUEP-FSU  
Endas des Lyx, bat G  
595 rue d'  
34000 Montpellier

**Nancy-Metz**

Lorraine TOUSSAINT  
SNUEP-FSU  
51 rue de Metz  
54000 Nancy

**Nantes**

SNUEP-FSU  
Bourse du Travail  
14 Place  
49100 Angers

**Nîmes**

FRANÇOISE  
SNUEP-FSU  
Bourse du Travail  
13 avenue Aristide Collet  
33000 Toulon

**Normandie**

Marie-DÉLAUX, Jérôme  
CUBOIS, Paul LEBOUIC,  
Cyril MÉRIGNON  
SNUEP-FSU  
4 rue Louis  
70100 Rouen

**Nouvelle-Calédonie**

FRANÇOISE  
BP 58  
98845 NOUMEA CEDEX

**Orléans-Tour**

SNUEP-FSU  
35-37 Av. de l'Europe  
BP 30830  
41038 Orléans Cedex

**Paris**

GAUDATERRA  
Amir GHEDA  
Rosalyne MELLOUL  
SNUEP-FSU Paris  
38 rue Eugène  
75013 Paris

**Paris**

SNUEP-FSU  
10 Av. du Parc d'Arlette  
93004 Paris Cedex

**Polynésie Française**

Véronique LOPEZ-PAFATUA  
BP 82361  
98702 PAA CENTRE

**Reims**

Régis BOYOT  
18 rue de Vigny  
51250 Semilly-les-Bains

**Rennes**

Romain GILIC, Florence BRÉAN  
SNUEP-FSU  
14 rue  
35000 Rennes

**Strasbourg**

SNUEP-FSU  
4 rue de Leussener  
67000 Strasbourg

**Toulouse**

Eric HÉLARIÉ, Eric LAURE  
SNUEP-FSU  
52 rue Jacques Gabrès 31190  
Toulouse

**Versailles**

GAUDATERRA  
SNUEP-FSU Versailles  
38 rue Eugène  
78113 Paris







**Avec le crédit d'impôt de 66 %,  
une cotisation annuelle  
de 150 euros  
revient au final à 51 euros,  
soit 4,25 euros par mois.**



**150 € = 51 €**

Propositions d'échéances pour les chèques dont les échéances sont non renseignées pour l'année 2022-2023

Date de saisie des adhésions	Du 1 au 30 septembre 2022	Du 1er au 31 octobre 2022	Du 1 <sup>er</sup> au 30 novembre 2022	Du 1 <sup>er</sup> au 31 décembre 2022	1 <sup>er</sup> au 31 janvier 2023	1 <sup>er</sup> au 28 février 2023	1 <sup>er</sup> au 31 mars 2023	1 <sup>er</sup> au 30 avril 2023	1 <sup>er</sup> au 31 mai 2023
Dates échéance si 2 chèques	30/09/2022 31/10/2022	31/10/2022 30/11/2022	30/11/2022 31/12/2022	31/12/2022 31/01/2023	31/01/2023 28/02/2023	28/02/2023 31/03/2023	31/03/2023 30/04/2023	30/04/2023 31/05/2023	31/05/2023 30/06/2023
Dates échéances si 3 chèques	30/09/2022 31/10/2022 30/11/2022	31/10/2022 30/11/2022 31/12/2022	30/11/2022 31/12/2022 31/01/2023	31/12/2022 31/01/2023 28/02/2023	31/01/2023 28/02/2023 31/03/2023	28/02/2023 31/03/2023 30/04/2023	31/03/2023 30/04/2023 31/05/2023	30/04/2023 31/05/2023 30/06/2023	
Dates échéances si 4 chèques	30/09/2022 31/10/2022 30/11/2022 31/12/2022	31/10/2022 30/11/2022 31/12/2022 31/01/2023	30/11/2022 31/12/2022 31/01/2023 28/02/2023	31/12/2022 31/01/2023 28/02/2023 31/03/2023	31/01/2023 28/02/2023 31/03/2023 30/04/2023	28/02/2023 31/03/2023 30/04/2023 31/05/2023	31/03/2023 30/04/2023 31/05/2023 30/06/2023		

### Tableaux des prélèvements automatiques pour l'année 2022-2023

Date Butoir/échéance	3 novembre 2022	3 décembre 2022	3 janvier 2023	3 février 2023	3 mars 2023	3 avril 2023	3 mai 2023	3 juin 2023	3 juillet 2023
<b>3 prélèvements</b>									
25/10/2022	X		X		X				
25/11/2022		X		X		X			
25/12/2022			X		X		X		
25/01/2023				X		X		X	
25/02/2023					X		X	X	
25/03/2023						X	X	X	
25/04/2023							X	X	X

Date Butoir/échéance	3 novembre 2022	3 décembre 2022	3 janvier 2023	3 février 2023	3 mars 2023	3 avril 2023	3 mai 2023	3 juin 2023	3 juillet 2023
<b>6 prélèvements</b>									
25/10/2022	X	X	X	X	X	X			
25/11/2022		X	X	X	X	X	X		
25/12/2022			X	X	X	X	X	X	
25/01/2023				X	X	X	X	X	X